

ASSEMBLEE GENERALE
du SIVU des CHENAIES de l'ADOUR

29 Juillet 2020 à 19 H 00

Le vingt-neuf juillet deux mille vingt à dix-neuf heures, s'est tenue dans la salle des fêtes de LAUREDE, l'Assemblée Générale du SIVU des CHENAIES et PEUPLERAIES de l'Adour sous la présidence de Monsieur Michel ROUSSEL, Président du SIVU.

Etaient Présents : 39 délégués sur 46.

Mesdames & Messieurs : BROCA Laurent (Bastennes), GONI Céline (Bélus), SEIZE Anne-Marie (Candresse), SAINT-PAUL Daniel (Cassen), LAMAISON Jean-Jacques (Castelnau Chalosse), BERNAJUSANG David (Cauneille), FAYET Christian (Clermont), ERIDIA Martine (Dax), DUTREUILH Damien (Donzacq), DUPREUILH Patrick (Gamarde), LARTIGAU Marie-Josée (Goos), DUCASSE Pascal (Gousse), LANOT Hervé (Heugas), BELLOCQ François (Hinx), BARROUILHET Monique (Lahosse), ROUSSEL Michel (Laurède), DEGERT Benjamin (Louer), TASTET Thierry (Lourquen), CRABOS Michel (Mouscardès), SARRES David (Mugron), DEYRIS Anne-Marie (Narrosse), BOISSEL Gérard (Nerbis), CANJOUAN Yves (Nousse), MAURY Martine (Onard), LAGOUARDETTE Joëlle (Pomarez), DARBAYAN Jean-Marie (Pontonx), LABAT Alain (Poyanne), CAZENEUVE Daniel (Préchacq), SOURIGUES-CHINON François (Saint-Aubin), LESPIAUCQ Patrice (Saint-Geours d'Auribat), DUBOS Thierry (Saint-Jean-de-Lier), FOURNET Cyrille (Saint-Vincent de Paul), CHICOYE Jean-Marie (Sagnac & Cambran), POUYSEGUR André (Seyresse), BERNADET Pascal (Sort en Chalosse), DALIS Christian (Tercis), TOURNIER Pierre (Téthieu), LABADIE Jérôme (Toulouzette) et HURET Jean-Charles (Yzosse).

Communes excusées : MEES, ST-MARTIN-de-SEIGNANX, VICQ d'AURIBAT.

Communes non représentées : MIMBASTE, OEYRELUY, POUILLON, RIVIERE-SAAS et GOURBY.

Assistaient également à cette assemblée à titre consultatif :

- Mr Anthony BABIN, technicien forestier ONF, en remplacement de Mr Frédéric ARRIEUSSECQ : Responsable ONF UT Vallée de l'Adour, correspondant du SIVU, absent excusé.
- Mme Sylvie PAGENAUD, responsable CFP de Mugron, comptable public.

Madame BARROUILHET Monique, 2^o vice-présidente, déléguée de la commune de LAHOSSÉ, est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Président ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à l'ensemble des Délégués et les remercie pour leur confiance et l'attention qu'ils portent aux Assemblées Générales du SIVU. Il note dans le public la présence de nombreux suppléants venus prendre connaissance du rouage du SIVU et les félicite.

COMPTE RENDU de l'ASSEMBLEE GENERALE du 17 Juillet 2020

Le compte rendu de l'Assemblée Générale du 17 juillet 2020 relatif aux élections au sein du syndicat a été adressé à tous les délégués. Le Président demande si des observations sont à noter. Le compte-rendu est accepté à l'unanimité des membres présents.

NOUVEAUX AGENTS ONF

Le Président donne la parole à Mr Anthony BABIN, technicien forestier ONF, pour présenter ses collègues nouvellement nommés :

1. Hervé LATAILLADE : secteur de Cagnotte
2. Héloïse FOURNIER : secteur de St Paul les Dax
3. Damien RAYNAUD : secteur de Montfort

DOCUMENT ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020

L'article 11 de la loi n°92-125 du 06 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République (ATR), impose aux communes et plus généralement aux collectivités dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif, la tenue d'un débat d'orientations budgétaires (DOB).

La loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a créé par son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financière des collectivités territoriales.

En raison de la pandémie du COVID-19, le délai de présentation du DOB est réduit et accepté le jour de la séance du vote du budget pourvu qu'il soit étudié avant. La partie technique est commentée à l'aide d'un « power point » par Mr BABIN et la partie financière par Mme BARROUILHET.

Vous trouverez en annexe, le rapport sur le DOB 2020 adressé à la Préfecture des Landes avec le document budgétaire (Budget).

DELEGATIONS du COMITE SYNDICAL au PRESIDENT

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-10,

Considérant que le Président du SIVU des CHENAIES de l'Adour peut recevoir délégation du comité syndical afin d'être chargé pour tout ou en partie et pour la durée de son mandat, de prendre un certain nombre de décisions,

Considérant qu'il y a lieu d'assurer un fonctionnement rapide de l'administration sous le contrôle du comité syndical dans certaines matières,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide :

- ↳ Le Président est chargé, par délégation du comité syndical, et pour la durée de son mandat de l'exécution des fonctions listées ci-après :
1. De procéder, dans les limites d'un montant annuel de 450 000 €, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le Budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change et de passer à cet effet les actes nécessaires.
 2. De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
 3. De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes.
 4. D'accepter les dons et les legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.
 5. De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts.
 6. D'intenter au nom du comité syndical les actions en justice ou de défendre le SIVU des CHENAIES de l'Adour dans les actions intentées contre lui.
 7. De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum fixé à 250 000 € par année civile.
- ↳ Le Président devra rendre compte lors de chaque réunion du comité syndical, des décisions qu'il a prises en vertu de la présente délégation de pouvoir (article L.5211-10 du CGCT).

Article 2 :

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, les compétences déléguées par le Comité Syndical, et telles que définies à l'article 1 pourront faire l'objet de l'intervention des Vice-Présidents en cas d'empêchement du Président.

Article 3 :

Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Article 4 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de la réception par le représentant de l'Etat.

COMMISSION d'APPEL d'OFFRES - ELECTION des MEMBRES

VU les articles L 1414-2 et L 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la Commission d'Appel d'Offres comprend des membres élus au sein du comité syndical qui ont voix délibérative,

Considérant que le syndicat compte une commune de + 3 500 habitants et de ce fait cette commission doit comporter en plus du Président, 5 membres titulaires et 5 membres suppléants élus au sein du comité syndical à la représentation au plus fort reste,

Considérant que l'élection des membres élus de la commission d'appel d'offres doit avoir lieu à bulletin secret et qu'il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires,

Monsieur le Président fait appel à candidatures et une liste unique est présentée :

- Sont candidats au poste de titulaire :
 1. BARROUILHET Monique (déléguée de Lahosse)
 2. GONI Céline (déléguée de Bélus)
 3. LABAT Alain (délégué de Poyanne)
 4. SEIZE Anne-Marie (déléguée de Candresse)
 5. TOURNIER Pierre (délégué de Téthieu)
- Sont candidats au poste de suppléant :
 6. BOISSEL Gérard (délégué de Nerbis)
 7. CAZENEUVE Daniel (délégué de Préchaçq)

8. *CRABOS Michel (délégué de Mouscardès)*
9. *DUBOS Thierry (délégué de St Jean de Lier)*
10. *MAURY Martine (déléguée de Onard)*

Article 1 :

En conséquence, suite à la présentation d'une seule liste après appel de candidatures et en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste, et il en est donné lecture par le Président.

- Sont proclamés élus au **poste de titulaire** par **39 voix Pour - 0 Contre - 0 Abstention**

1. *BARROUILHET Monique (déléguée de Lahosse)*
2. *GONI Céline (déléguée de Bélus)*
3. *LABAT Alain (délégué de Poyanne)*
4. *SEIZE Anne-Marie (déléguée de Candresse)*
5. *TOURNIER Pierre (délégué de Téthieu)*

- Sont proclamés élus au **poste de suppléant** par **39 voix Pour - 0 Contre - 0 Abstention**

6. *BOISSEL Gérard (délégué de Nerbis)*
7. *CAZENEUVE Daniel (délégué de Préchacq)*
8. *CRABOS Michel (délégué de Mouscardès)*
9. *DUBOS Thierry (délégué de St Jean de Lier)*
10. *MAURY Martine (déléguée de Onard)*

La commission élue est une commission à caractère permanent.

Article 2 :

Monsieur le Président et la secrétaire du syndicat sont, chacun en ce qui les concerne, chargés de l'exécution de la présente délibération.

Article 3 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de la réception par le représentant de l'Etat.

DESIGNATION des DELEGUES au Syndicat Mixte ALPI

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5212-7,

VU les statuts du Syndicat mixte ALPI (Agence Landaise Pour l'Informatique),

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

Le Comité Syndical décide :

Article 1 :

- ▶ DE PROCEDER au vote à main levée pour la désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant auprès de l'ALPI.

Article 2 :

- ▶ DE DESIGNER par 39 voix Pour - 0 Contre - 0 Abstention
 1. Monsieur LANOT Hervé comme Représentant Titulaire (délégué de Heugas)
 2. Madame BARROUILHET Monique comme Représentante Suppléante (déléguée de Lahosse)

Article 3 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de la réception par le représentant de l'Etat.

INDEMNITE de FONCTION du PRESIDENT & VICE-PRESIDENTS

Vu les articles L.5211-12, R.5212-1 et R.5711-1 du Code Général des Collectivités Locales,

Vu le décret n°2017-85 du 26 janvier 2017 fixant le nouvel Indice Brut Terminal de la Fonction Publique,

Vu les délibérations du comité syndical relatives à l'élection du Président et des Vice-Présidents en date du 17 juillet 2020,

Vu l'arrêté de délégation du Président aux Vice-Présidents rendu exécutoire le 21 juillet 2020,

CONSIDERANT la strate de la population du syndicat qui est de 71 022 habitants au 01 janvier 2020,

CONSIDERANT que le code susvisé fixe des taux maximum et qu'il appartient au Comité Syndical de déterminer, dans les conditions prévues par la loi, le taux des indemnités allouées aux Président et Vice-Présidents, étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au Budget,

CONSIDERANT l'activité réduite du syndicat suite à la pandémie du COVID-19, les Elus proposent de réduire chacun leur indemnité de 50 %,

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,
à l'unanimité des membres présents par vote
(39 voix Pour - 0 Contre - 0 Abstention)**

- **FIXE** le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Président et de Vice-Présidents, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants :

Taux défini en pourcentage de l'indice brut terminal :

- ▶ **PRESIDENT : 14,77 %**
- ▶ **VICE-PRESIDENTS : 5,91 %**

- DIT que cette délibération prendra effet le 21 juillet 2020.
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget.

Article 3 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de la réception par le représentant de l'Etat.

BOIS FACONNE 2019 - Etat d'avancement

Rappel : le programme initial :

- 11 communes (dont 2 hors SIVU)
- 58 hectares dont 49 ha SIVU (45 en 2018)
- 7 059 m³ (6 541 en 2018)
- 12 coupes dont 11 de régénération et 1 d'amélioration

Activité augmentée de près de 12 %

Points particuliers :

- Une clause palombière à Candresse...
- Des tiges à câbler sur toutes les coupes...



Le marché BF 2019 :

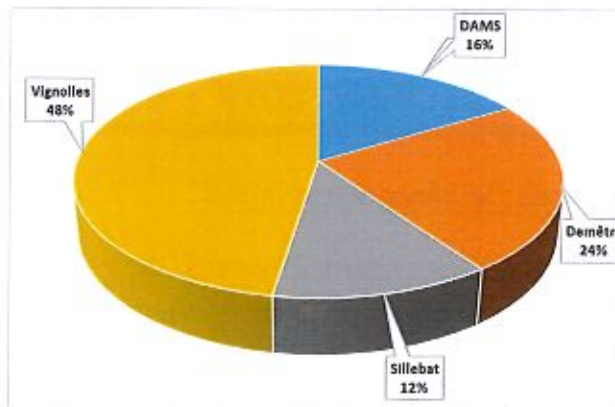
Avance SIVU pour 9 communes :

- 2 310 m³ bois d'œuvre
- 4 106 m³a bois de chauffage
- Avance estimée à 98 957 € pour les frais d'exploitation

Donneur d'ordre	Lot n°	Forêt	Parcelle	ETF retenu	Date de début d'exploitation	Délai de mise livrée de grumes	Délai de façonnage des houppiers	Volume estimatif Grumes	Volume estimatif Houppiers	Prix unitaire HT Grumes (en €/m ³)	Prix unitaire HT Houppiers (en €/m ³ a)	Prix Total HT
Commune		DAX	17	Vignoles	1 oct-19	31-mars-20	31-jul-20	165 m ³	91 m ³ a	18,000 €/m ³	13,000 €/m ³ a	3 073,00 €
Commune		POMAREZ	16	Marin	1 oct-19	31-mars-20	31-jul-20	141 m ³	306 m ³ a	18,000 €/m ³	14,000 €/m ³ a	6 640,00 €
SIVU	1	VASTILANES	6	DAMS	1 oct-19	31-mars-20	31-jul-20	249 m ³	494 m ³ a	20,000 €/m ³	15,000 €/m ³ a	10 170,00 €
SIVU	2	CANDRESSE	8	Vignoles	1 sept-19	31-mars-20	31-jul-20	300 m ³	467 m ³ a	17,000 €/m ³	14,000 €/m ³ a	11 704,00 €
SIVU	3	CASTELMAU	3a	Vignoles	1 oct-19	31-mars-20	31-jul-20	277 m ³	408 m ³ a	18,000 €/m ³	15,000 €/m ³ a	10 522,00 €
SIVU	4	ROUEN	8a	Vignoles	1 oct-19	31-mars-20	31-jul-20	85 m ³	169 m ³ a	18,000 €/m ³	15,000 €/m ³ a	4 090,00 €
SIVU	5	LOURQUEN	5a, 5b	Vignoles	1 oct-19	31-mars-20	31-jul-20	209 m ³	327 m ³ a	18,000 €/m ³	15,000 €/m ³ a	8 667,00 €
SIVU	6	PONTONX SUR L'ADOUR	31	Demètre	1 oct-19	31-mars-20	31-jul-20	353 m ³	446 m ³ a	18,000 €/m ³	12,500 €/m ³ a	14 070,00 €
SIVU	7	PRECHACQ	6 = LOT 2	Demètre	1 oct-19	31-mars-20	31-jul-20	247 m ³	401 m ³ a	18,000 €/m ³	12,500 €/m ³ a	8 487,50 €
SIVU	8	SARTEN D'ALOSSEL	5	Vignoles	1 oct-19	31-mars-20	31-jul-20	234 m ³	355 m ³ a	18,000 €/m ³	14,000 €/m ³ a	12 049,00 €
SIVU	9	TETHEU	15a	Demètre	1 oct-19	31-mars-20	31-jul-20	254 m ³	413 m ³ a	18,000 €/m ³	12,500 €/m ³ a	12 217,50 €
TOTAUX								2 556 m³	4 503 m³a			108 670 €

Résultats de la consultation :

- Consultation : réception des offres le 05/08/2019 et attribution le 06/08/19
- 9 lots attribués dont 2 en direct commune (Pomarez et Dax)
- Pour le SIVU, seulement 4 ETF ont transmis des offres : chacune a eu au moins 1 lot
- Les prix unitaires sont stables : 17 €/m³ grume et 14 €/m³a houppiers en moyenne.



Points particuliers :

Un chantier arrêté : Bastennes => défaillance de l'entreprise DAMS = la parcelle sera vendue en Bois sur Pied en septembre 2020.

Volume recalculé :

- 6 327 m³ (dont 5 684 pour le SIVU)
- et 8 lots restants pour la gestion SIVU
- Avance estimée à 82 787 € pour le SIVU

Bilan au 17/07/2020

BOIS d'ŒUVRE :

- 1 712 m³ en bord de route soit **74%** du prévisionnel recalculé
- Dont 1 296 m³ vendus au prix unitaire moyen de **131 €/m³ (de 87 à 165 €)**
(Candresse, Castelnau, Pontonx, Préchacq)
- En vente en juillet : Lourquen, Téthieu

BOIS de CHAUFFAGE :

- **1 686 m³** en pile bord de route (2 m) soit **42%** du prévisionnel

BILAN GENERAL :

- 3 chantiers terminés (grumes et houppiers) : Candresse, Castelnau, Préchacq..... dont 2 avec remise en état à faire (Candresse, Castelnau)
- 4 chantiers dont l'exploitation du chauffage est en cours (Pomarez, Lourquen, Pontonx, Téthieu).
- 2 chantiers reportés à l'automne (Goos, Dax)
- 1 chantier en cours, à terminer à l'automne (Sort en Chalosse)

CE QUI A POSE PROBLEME :

- ✓ Une météo bien arrosée tout au long de l'hiver
- ✓ Une entreprise problématique en termes d'organisation
- ✓ Des périodes d'inactivité avec la crise COVID

Bois Façonnés 2020 : à titre d'information

Pour l'année 2020, le marché du bois façonné ne sera pas honoré par le SIVU car le syndicat a des difficultés pour assurer l'avance de trésorerie.

La question du remboursement des frais d'exploitation des bois au syndicat a été soulevée à maintes reprises, les communes n'anticipent pas le règlement à 30 jours des factures ce qui met la trésorerie du SIVU en danger, alors que ce dernier doit régler les fournisseurs dans les délais impartis. Les communes attendent d'avoir vendu leur bois pour procéder au remboursement et souvent plus de 6 mois de délais s'écoulent.

Le Président précise que certaines communes récupèrent de la TVA sur du façonnage de bois, alors que le SIVU n'est plus en mesure de le faire.

Une question dans l'assistance « Pourquoi ne pas vendre tout le bois sur pied » ?

Certaines parcelles pourraient prétendre à cela, mais si le bois ne se vend pas, pas de rentrée d'argent dans les caisses et les parcelles difficiles ne peuvent s'exploiter qu'en bois façonné.

Dans la liste des communes, celle de Poyartin est inscrite, mais cette commune n'est pas adhérente et profite des tarifs du marché traité par le SIVU.

Toutes ces réflexions seront étudiées par le bureau.

PROGRAMME de TRAVAUX SYLVICOLES 2020

Nous observons encore une augmentation du nombre de programmes communaux, notamment du fait de l'arrivée de nouvelles communes au SIVU. Le programme 2019 concerne **43 communes** (44 en 2018). Le montant total prévisionnel HT du marché (estimé sur la base des prix unitaires moyens des 3 dernières années) se chiffre à

- **317 481 €** (avec assistance technique)

Vous trouverez en annexe le diaporama présenté lors de la réunion et présentant le détail des prévisions avec le marché principal.

BUDGET PRIMITIF 2020

Les documents de synthèse ont été remis à chaque délégué en début de séance.

Après la présentation du DOB (Débat d'Orientations Budgétaires) présenté en amont, le Président présente le budget 2020.

Il détaille le budget 2020 qui s'équilibre globalement en recettes et en dépenses comme suit :

SECTION	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
RECETTES	1 147 784,91 €	146 545,00 €
DEPENSES	1 147 784,81 €	146 645,00 €

Présentation et Détail par Section

➤ Section de Fonctionnement : Dépenses

La section de fonctionnement s'équilibre à 318 949,50 € détaillée comme suit :

Chapitre	Pour mémoire BP 2018	BP 2019
011 – charges à caractère général	279 544,56	199 552,01
012 – charges de personnel	19 000,00	17 800,00
65 – autres charges de gestion courante	28 000,00	26 100,00
66 – charges financières	15 575,38	7 882,58
022 – dépenses imprévues	23 000,00	0
023 – virement à la section d'investissement	0	66 914,91
042 – opérations d'ordre budgétaire	700,00	700,00
TOTAL	365 819,94	318 949,50

➤ Rocettes :

Le montant des recettes de la section de Fonctionnement s'élèvent à 318 949,50 € dans lequel est inclus l'excédent cumulé reporté de l'exercice 2018 soit 59 349,50 €.

Elles se répartissent comme suit :

Chapitre	Pour mémoire BP 2018	BP 2019
74 – dotations et participations	247 000,00	222 000,00
75 – autres produits divers de gestion	24 000,00	21 000,00
76 – produits financiers	8 500,00	6 600,00
77 – produits exceptionnels	10 000,00	10 000,00
002 – résultat antérieur	76 319,94	59 349,50
TOTAL	365 819,94	318 949,50

Il est à noter que par rapport au vote du DOB 2019, la cotisation de gestion / ha a été augmentée globalement de 5 000 € pour l'année 2019 soit 20 000 € au lieu de 15 000 € (3 000 € répartis par ha de feuillus et 2 000 € pour la tranche de travaux sur 5 ans). Le montant par commune sera donc à la hausse en 2019 afin de contribuer aux frais de l'opération « Ecole de la forêt » et la participation obligatoire pour le RGPD. Après explication, les délégués acceptent cette augmentation (la base n'avait pas été modifiée depuis 10 ans).

> Section d'Investissement : Dépenses

Les dépenses de la section d'Investissement s'élèvent à 1 052 500,00 € et se répartissent comme suit, dans lesquelles sont inclus les Restes à Réaliser 2018 pour 40 000,00 €.

Chapitre	Pour mémoire BP 2018	BP 2019
103 – remboursement plan de relance FCTVA	32 212,00	0
16 – emprunts (capital)	282 000,00	337 500,00
2181 – panneau bois communication		2 000,00
45 – opérations pour compte de Tiers :	442 741,24	398 000,00
45811701 : suivi de plantations 2017	22 000,00	
45811702 : plantations 2017	58 741,24	
45811703 : régénération naturelle 2017	27 000,00	
45811801 : suivi de plantations 2018	92 000,00	13 000,00
45811802 : plantations 2018	35 000,00	34 000,00
45811803 : régénération naturelle 2018	208 000,00	36 000,00
45811901 : suivi de plantations 2019		90 000,00
45811902 : plantations 2019		23 000,00
45811903 : régénération naturelle 2019		202 000,00
020 - dépenses imprévues	8 000,00	0
041 – opérations d'ordre budgétaire	335 000,00	315 000,00
TOTAL	1 099 953,24	1 052 500,00

Après délibération, le budget primitif est approuvé et voté à l'unanimité des membres présents.

VOYAGE D'ETUDE 2019

Le Président rappelle qu'une tournée forestière annuelle est organisée sur le thème du chêne, des énergies renouvelables et des nouvelles techniques concernant les travaux sylvicoles. Autour de ce thème, s'ajoute la partie touristique.

Il donne la parole à Mme BARROUILHET Monique, vice-présidente, afin de dévoiler les principaux objectifs de cette tournée qui se déroulera du **15 au 20 septembre 2019 inclus**.

Pour la partie scientifique : les Forêts Ariégeoises sont au Rendez-vous

Visites en Forêt :

Dans un département à la fois montagneux et forestier, les forêts en Ariège couvrent près de la moitié du territoire. Ces forêts, réservoir essentiel de la biodiversité, participent à l'attractivité touristique du département.

1. **La Forêt domaniale du Consulat de Foix** = c'est une superbe hêtraie-sapinière de 3 200 ha sur les hauteurs de Foix, un massif géré par l'ONF. Elle ménage un panorama exceptionnel sur la plaine et sur les massifs frontaliers et se révèle giboyeuse et riche en champignons en automne.
2. **La Forêt de LECOUL** = l'activité agro-sylvo-pastorale a occupé depuis bien des siècles les hommes qui ont animé le village de Lercoul mais des fouilles ont été menées entre 1995 et 1998 dans la forêt et ont mis à jour les vestiges d'une activité sidérurgique. Aujourd'hui la forêt a repris ses droits et même plus

puisqu'elle occupe de vastes zones qui étaient autrefois cultivées.

3. **La Forêt et l'arborétum de Cardeilhac** = le massif forestier de Cardeilhac s'étend sur 1 000 hectares dont 13 sont consacrés à son arboretum. Il compte une centaine d'espèces différentes organisées en jardin à la française, 35 km de sentiers balisés s'enfoncent à travers les bois et vous emmènent à la découverte de la faune et de la flore.

Pour la partie touristique : circuit envisagé avec les principales visites.

1. Visite guidée du **Palais des Evêques de Saint-Lizier** :
Ce bâtiment imposant héberge les collections du musée départemental de l'Ariège, présentant 2000 ans d'histoire locale.
2. **Visite du TOUT NOUVEAU CHATEAU de FOIX** : sur son rocher, le château fait peau neuve !
3. **La grotte de Niaux** est l'une des rares grottes ornées encore ouverte au public. La grotte est connue pour la qualité de ses peintures magdaléniennes.
4. **Virée à ANDORRE-la-VIEILLE** :
Située au centre d'Andorre la Vieille, visite de la maison des Vallées (Casa de la Vall) et du centre historique. L'après-midi, visite du sanctuaire de Merixtell.
5. **Les vins de Thomas** : découverte d'un domaine viticole et oenologique. Une visite du chai vous sera proposée par l'exploitant abordant l'environnement, le terroir, la vinification, les cépages...
6. **Les FORGES de PYRENE** : au coeur de 5 hectares de parc ombragé traversé par une rivière, le village inoublié des Forges de Pyrène vous dévoile ses secrets où les métiers et outils d'autrefois reprennent une place de choix.
 - ▶ Comme d'habitude, ce voyage est ouvert aux délégués et Conseillers Municipaux ainsi qu'à leurs conjoints dans la limite des places disponibles dans le bus (50).
 - ▶ Rappelons la parfaite organisation de ces voyages d'étude, permettant de découvrir de magnifiques coins de France tant sur le point touristique qu'en savoir forestier. Il serait souhaitable que chaque délégué informe leur commune de cette sortie et transmette le programme.
 - ▶ Mme BARROUILHET s'adresse à Mr ARRIEUSSECQ et signale que d'habitude un technicien ONF accompagnait le groupe pour développer et soutenir les actions du syndicat auprès des forestiers et des institutions qui nous reçoivent.

En sera-t-il de même en 2019 ? Mr ARRIEUSSECQ confirme la présence d'un agent. Le Président l'en remercie.

QUESTIONS DIVERSES

Ecole de la Forêt

Le Président donne la parole à Mme BARROUILHET qui rappelle les prochaines dates de sorties de printemps en forêt. Elle souhaite que les délégués des communes adhérentes puissent y participer et aident éventuellement à l'encadrement. Une problématique se pose : la fourniture des mallettes ne peut plus être assurée par l'ONF et le devis présenté par l'éditeur double le prix (18 € TTC au lieu de 9 € TTC). Il est proposé de rechercher d'autres fournisseurs ou imprimeurs sans oublier les éventuels mécènes. Le Comité Syndical accepte cette démarche.

Proposition d'adhésion

Le Président annonce que la commune de MOUSCARDES a pris la décision d'adhérer au SIVU des CHENAIES. Cette affaire sera traitée lors de la prochaine assemblée générale.

Conseil Départemental

Le Président donne la parole à Mme Dominique DEGOS, vice-présidente, qui félicite le syndicat pour sa forte dynamique de travaux sur le territoire du SIVU et l'engagement des 45 communes adhérentes. Elle confirme que le Conseil Départemental renouvellera pour 2019 son aide à hauteur de 60 000 €.

A ce sujet, le Vice-Président demande s'il ne serait pas possible au vu des travaux qui sont en augmentation en raison du nombre croissant des communes, d'obtenir réellement une subvention au taux de 30 %. Un courrier émanant du syndicat devra être adressé au Président du CD40.

Lettre pour concertation ouverte

Mr ROUSSEL, Vice-Président, rappelle que lors de la précédente assemblée générale, le Comité Syndical avait émis le souhait de rédiger un courrier et de l'adresser au Directeur Général de l'ONF lui signalant la carence de techniciens forestiers sur le terrain (départ de 2 agents à la retraite). De ce fait, le personnel restant voit son périmètre d'actions s'agrandir et ne peut assurer tous les services au sein du SIVU qui représente une structure de coopération intercommunale exemplaire.

Le Vice-Président, annonce la rédaction de cette lettre et en donne lecture. Les délégués approuvent et signent ce courrier qui sera adressé au Directeur Général de l'ONF, à son adjoint (Mr BONNET), à Mr Yves DUCOS (Directeur Territorial Centre Ouest Aquitaine), à Mr Eric CONSTANTIN (Directeur agence LNA) et à Mr Frédéric ARRIEUSSECQ (Responsable UT de HINX).

Départ à la retraite et mutation

Le Président signale que Mr Patrick REMAZEILLES, technicien ONF, a fait valoir ses droits à la retraite au 01 avril 2019. Il était titulaire du poste de St Vincent de Paul et avait en charge les forêts communales de Vicq d'Auribat, St Geours d'Auribat, St Jean de Lier et la partie feuillue de la forêt de St Vincent de Paul, soit près de 300 ha de chênaies dans le périmètre du SIVU.

Après 40 ans de carrière à l'ONF, nous lui souhaitons tous, une longue et heureuse retraite et plein de loisirs, notamment la chasse à la palombe qui tous les ans lui inocule le virus du mal bleu vers le mois d'octobre !

Remise de cadeaux : caissette gastronomique et coffret de vin.



L'ensemble des points de l'ordre du jour ayant été étudié et les questions diverses traitées, le Président déclare la séance close à 20 H 00 et comme de coutume invite l'assemblée à poursuivre les débats autour du traditionnel pot de l'amitié.

Pour extrait conforme, à LAUREDE le 30 août 2020.



Signé

Le Président

Michel ROUSSEL



